

E²Q

LE MAGAZINE DE LA CMEQ

VOLUME 73, N° 4

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2026

REJOIGNEZ-NOUS
POUR LE
**76^e CONGRÈS
DE LA CMEQ**

**INNOVER, ÉVOLUER,
SE TRANSFORMER**



**Système de gestion
de l'énergie des
véhicules électriques**



**Innover, évoluer,
se transformer**

76^e congrès de la CMEQ

23. — 24. octobre
Fairmont Tremblant

LES CONFÉRENCES

VENDREDI

- **Les grands projets à venir en électricité**
Découvrez les grands projets qui se profilent dans le secteur de l'électricité et échangez sur les transformations à venir pour l'industrie.

- **Nouvelle obligation : les attestations de conformité des travaux de construction**
Découvrez les nouvelles exigences de la RBQ concernant les attestations de conformité applicables aux travaux de construction de certaines catégories de bâtiments.

SAMEDI

- **Changer dans un monde qui change**
Donnez-vous tous les outils pour mieux comprendre les transformations, mobiliser vos équipes et devenir un moteur de changement.

- **Les nouvelles obligations de l'employeur : prévenir et intervenir sur les risques psychosociaux**
Apprenez-en davantage sur les obligations de l'employeur et surtout les mesures concrètes pour prévenir les risques psychosociaux et favoriser un climat de travail sain.

- **L'importance de bien gérer sa réputation en ligne**
Sachez gérer votre réputation en ligne. Elle joue un rôle important dans la perception de votre entreprise.

- **Branchements résidentiels 120/240 V : le point unique de mise à la terre expliqué**
Approfondissez les exigences entourant les branchements résidentiels 120/240 V et le point unique de mise à la terre.

- **Le courage est un choix**
Vous êtes plus courageux que vous le pensez. Découvrez pourquoi et comment.

- **Nouvelle technologie : Système de gestion de l'énergie des véhicules électriques**
Découvrez les nouvelles exigences liées à la gestion de l'énergie des véhicules électriques et ce qu'elles impliquent pour les installations.

- **L'IA générative : de la curiosité à la rentabilité**
Découvrez comment l'intelligence artificielle peut concrètement s'intégrer à votre quotidien d'entrepreneur électricien.

- **Nouvelle obligation pour les immeubles d'habitation : la planification globale, de la première borne au déploiement complet**
Comprenez les nouvelles obligations liées à la planification des installations de recharge dans les immeubles d'habitation.

CONFÉRENCES TECHNIQUES CONCERNANT LE CODE 2026

EXPOSHOW

Découvrez les nouveautés de l'industrie, échangez directement avec les exposants et explorez les produits, services et solutions qui contribuent à faire évoluer le quotidien des entrepreneurs électriciens.



DES ACTIVITÉS POUR SORTIR DU QUOTIDIEN



Sentier des cimes

Atelier de mixologie

Escape Room

INNOVER

DÉCOUVRIR

VIVRE

2 JOURS

CONFÉRENCES | EXPOSHOW
ACTIVITÉS | RÉSEAUTAGE | SOIRÉES



LES PRÉSENTATIONS

VENREDI
EXPOSHOW

09:15 À 09:45



À travers son expérience et son partenariat avec la CMEQ, Stéphane Paré vous invite à découvrir comment faire vivre une véritable culture de prévention au quotidien et contribuer à transformer vos milieux de travail.

10:00 À 10:30



Stéphane Girard vous présente les six étapes d'un transfert d'entreprise, l'importance de bien s'entourer et l'Index, une plateforme confidentielle de mise en relation entre acheteurs et vendeurs.

11:00 À 11:40



Découvrez une approche structurée pour gérer vos projets électriques de A à Z. Apprenez à répartir, coordonner et suivre vos chantiers efficacement, sans rien laisser au hasard.

14:15 À 14:45



Découvrez comment mieux protéger vos créances et simplifier la gestion de vos hypothèques légales grâce à une approche qui allie expertise juridique et technologie.

15:00 À 15:30



Découvrez comment l'intelligence artificielle peut s'intégrer concrètement aux activités d'une entreprise et devenir un outil pour répondre à certains enjeux de main-d'œuvre.

LES SOIRÉES



Souper de section
« Cirque électrique »

Cocktail
des exposants



Banquet d'ouverture
« Soirée monstrueuse »



Banquet de clôture

SE TRANSFORMER

DÉCOUVREZ LA PROGRAMMATION ET RÉSERVEZ VOTRE PLACE



Consultez la programmation complète, découvrez toutes les activités et préparez votre expérience du 76^e congrès de la CMEQ.



ÉVOLUER

NOS PARTENAIRES :



CONGRÈS ANNUEL

Congrès annuel de la CMEQ:

Deux jours pour innover,
évoluer et se transformer12Système de gestion
de l'énergie des véhicules
électriques — SGÉVÉ16

ÉCLAIRAGE

Du lièvre et la tortue

au Dark Sky et LEED24

SANTÉ ET SÉCURITÉ
DU TRAVAIL

Un panneau ouvert,

un danger bien réel:

Les leçons de l'accident

de la mine Éléonore 30

Maîtriser les énergies:

Le cadenassage ne suffit

pas à lui seul 36

Chantiers électriques:

Apprivoiser le danger invisible

du monoxyde de carbone42

CHRONIQUES

Éditorial 4

Nouveaux produits 6

Nouvelles de l'industrie 44

Nominations 48

Index des annonceurs 50

 facebook.com/CMEQ.org
 youtube.com/@cmeq1588
 linkedin.com/company/cmeq/
Innovation,
rigueur et sécurité

Les entrepreneurs électriciens ont toujours été au cœur des grandes transformations de l'industrie: transition énergétique, nouvelles technologies, évolution des normes et modernisation des pratiques. Leur capacité à s'adapter, à maîtriser des systèmes de plus en plus complexes et à anticiper les risques demeure essentielle pour bâtir un avenir énergétique durable. C'est dans cet esprit que s'inscrit notre 76^e congrès annuel, une invitation à réfléchir ensemble à l'évolution de notre secteur et aux responsabilités qui l'accompagnent.

Ce numéro de l'E²Q offre un aperçu de la programmation qui vous attend les 23 et 24 octobre au Fairmont Tremblant. Deux journées pour prendre du recul, comprendre les changements en cours et renforcer les compétences qui permettront aux entrepreneurs électriciens de continuer à jouer un rôle central dans l'avenir énergétique du Québec.

Ce congrès nous rappelle aussi une vérité fondamentale: innover, évoluer et se transformer ne peut jamais se faire au détriment de la connaissance, de la compétence et de la rigueur. Les conférences techniques sur les nouvelles exigences du Code 2026 démontrent que la rigueur est une responsabilité individuelle et collective. L'expérience est précieuse, mais elle peut parfois faire oublier l'essentiel. Et une seule omission peut mettre une vie en danger.

Enfin, ce numéro met en lumière l'importance du respect des normes et des procédures. Dans un secteur qui se modernise, où l'intelligence artificielle, la gestion énergétique et les nouvelles exigences redéfinissent nos pratiques, la sécurité reste le point fixe. Elle demande humilité, vigilance et une discipline qui ne tolère aucun raccourci. Innover n'a de sens que si l'on protège ceux et celles qui rendent cette innovation possible.

► **LYNDA ADEKAMBI,**
Rédactrice en chef
lynda.adekambi@cmeq.org





STAR TECK^{MD}

Conçus avec précision.
Bâtis pour performer.



Installation plus rapide

Les raccords Star Teck sont conçus pour accélérer l'installation à chaque raccordement.



Des raccords polyvalents, y compris pour les zones dangereuses

Les raccords Star Teck répondent à une grande variété de projets, incluant plusieurs modèles certifiés pour les emplacements dangereux.



Des raccords conçus pour une connexion fiable

Des caractéristiques uniques, dont la bague de mise à la terre PowerGrip^{MD}, sont conçues pour offrir une mise à la terre solide, une protection anti-traction et une résistance à l'arrachement.



Des raccords fièrement fabriqués au Canada

Conçus et fabriqués pour répondre aux exigences du marché canadien.

NOUVEAUX PRODUITS

ÉCLAIRAGE



Projecteur circulaire haute baie Elevate de Cooper Lighting

Le projecteur circulaire haute baie Elevate de Cooper Lighting offre un éclairage puissant et ciblé pour les environnements industriels et commerciaux. Sa structure en aluminium moulé assure une durabilité et une gestion thermique efficace, entre 40 °C et 65 °C. Grâce à ses optiques de précision, il fournit plus de lumière avec moins d'appareils, permettant ainsi de réduire la consommation et les coûts d'installation. Certifié IP65 et compatible avec les systèmes de contrôle WaveLinX, il convient parfaitement aux usines, centres de distribution, grands espaces intérieurs et installations sportives.

► cooperlighting.com

Pendentif Elements 18 de LightArt

Le pendentif Elements 18 de LightArt apporte une lueur subtile et sculpturale à tout espace. Issu de la collection Artisan, il fait partie d'une gamme entièrement personnalisable : dimensions, matériaux, couleurs, dégradés et composants d'éclairage peuvent être adaptés selon les besoins, ou choisis parmi les formats standards. Avec son diamètre de 18 pouces et sa hauteur de 30 pouces, ce luminaire modulable s'intègre aussi bien aux environnements commerciaux qu'aux bureaux ou aux résidences recherchant un éclairage architectural.

► lightart.com



Série Fluxyn de Cooper Lighting

La série Fluxyn – montage en surface marie design et fonctionnalité grâce à une collection de plafonniers et d'appliques permettant de créer une signature visuelle cohérente dans les environnements commerciaux, hôteliers ou multirésidentiels.

Avec ses formes, textures et finis variés, chaque luminaire s'adapte au caractère du lieu.

Fabriquée par impression 3D, Fluxyn adopte une approche durable : plateforme modulaire, réparabilité, matériaux recyclés ou biocirculaires à plus de 75 % et conformité à la liste rouge. Côté performance, la série propose des flux lumineux sélectionnables, plusieurs options de gradation et des CCT ajustables, pour s'adapter à une grande diversité d'espaces.

► cooperlighting.com

Poulie pour câbles électriques basse tension de Jonard

Le CP-475 est un ensemble de deux poulies destiné à l'installation de câbles électriques basse tension, coaxiaux et réseau. Les mousquetons pivotants maintiennent l'alignement dans le sens de la traction, tandis que les rainures profondes et les roulements antifriction facilitent le passage des câbles. L'ensemble peut accueillir jusqu'à 20 câbles CAT5/6. Fabriquées en plastique ABS et en acier zingué, les poulies offrent une durabilité accrue et se retirent facilement une fois l'installation terminée. Le produit est couvert par une garantie à vie.

► jonard.com



Contrôleur de charge intelligent 40 A et Wi-Fi de Sinopé Technologies

Le contrôleur de charge intelligent Wi-Fi de Sinopé permet la gestion de charges jusqu'à 40 A ou 347 V. Il se connecte directement au réseau Wi-Fi, sans passerelle, et offre un contrôle à distance via l'application Sinopé. L'appareil peut automatiser le fonctionnement d'équipements énergivores pour les déplacer hors des périodes de pointe. Il est compatible avec Éco Sinopé, une fonction permettant aux utilisateurs de participer aux événements de pointe de leur fournisseur d'électricité.

► sinopetech.com



Kit d'outils de sertissage SPK-100 de Jonard

Le kit de sertissage SPK-100 de Jonard Tools est conçu pour l'installation et la maintenance de panneaux solaires. Il comprend des outils spécialisés, dont des tournevis isolés, permettant d'effectuer des opérations de sertissage et de raccordement de manière rapide et structurée. L'ensemble vise à faciliter les interventions sur les systèmes photovoltaïques en regroupant les outils nécessaires dans un seul kit.

► jonard.com





ASSURANCES

Faites un choix éclairé !

Déterminez-vous toutes les garanties nécessaires à la bonne marche de votre entreprise ?

Responsabilité | Biens | Cautionnement | Cyberrisques | Automobile



Demandez une soumission dès aujourd'hui et comparez l'étendue de votre police avec notre programme exclusif.



Votre renouvellement est plus tard dans l'année ?
Faites votre demande en ligne, et nous communiquerons avec vous à l'approche de votre renouvellement.

Lussier

Cabinet de services financiers
1 855 587-7437

Lussier.co/CMEQ



BRANCHÉ SUR LA SST



Abonnement annuel de 995 \$

➤ **Accès à la plateforme de formation en ligne ÉCHO pour 5 apprenants***

*Possibilité de modifier l'abonnement pour intégrer l'ensemble des apprenants pour les entreprises de plus grande taille;

➤ **Programme de prévention actualisé pour les électriciens incluant la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement;**

➤ **Invitation annuelle à participer à un webinaire SST dédié aux électriciens;**

➤ **Accès à l'équipe d'experts de Solution Santé Sécurité selon vos besoins :**

- Prévention des lésions professionnelles
- Gestion des dossiers de réclamation
- Tarification CNESST
- Conseils juridiques SST.

Pour un accompagnement particulier ou une prise en charge d'un dossier ou d'un mandat, vous bénéficiez d'un rabais exclusif de

15%

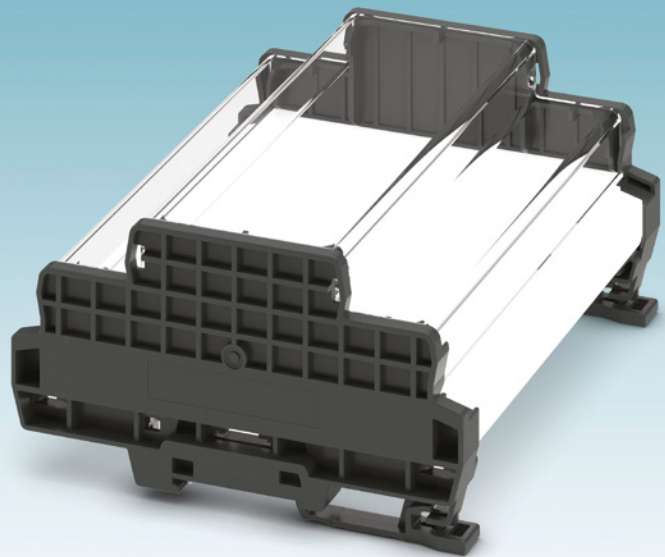
du taux horaire en vigueur.



Éléments latéraux pour boîtiers UM BASIC/UM PRO de Phoenix Contact

Phoenix Contact ajoute de nouveaux éléments latéraux et un capot intégral à la série UM BASIC/UM PRO. Les éléments latéraux, compatibles avec différents capots, libèrent de la surface sur le circuit imprimé en supprimant les zones de blocage. Conçus pour des circuits de 108 mm de largeur, ils offrent une protection IP20 contre les contacts accidentels et les contraintes mécaniques. Le nombre réduit de pièces facilite la manipulation et diminue les coûts d'assemblage, tandis que l'installation sans outil améliore la productivité. Le capot associé permet de recouvrir entièrement le profilé, optimisant la protection des modules électroniques.

► phoenixcontact.com

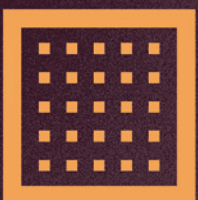


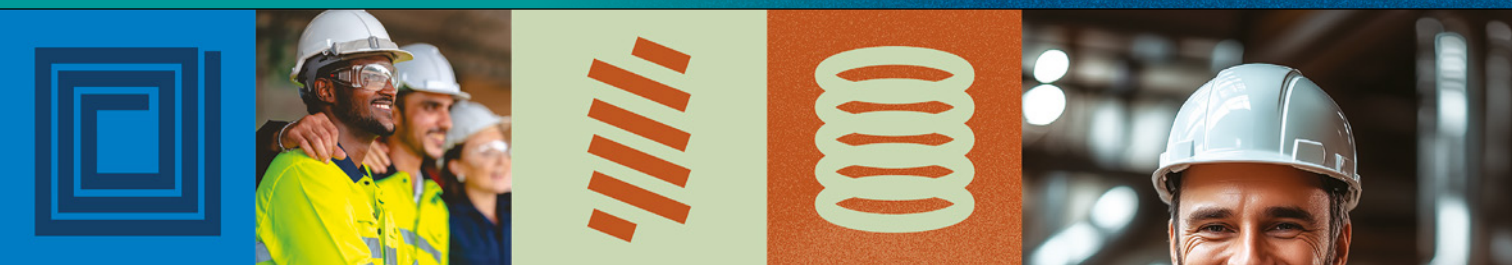
Barrière à bras levant LiftMaster, TECHNÀ : Pourquoi c'est important

- ✓ **Sécurité et visibilité accrues** : LED rouge/vert intégrés au cabinet. Bras avec DEL aussi disponible.
- ✓ **Réduction des coûts liés aux dommages** : Les supports de bras escamotables ou pivotants absorbent et minimisent les dommages causés par un impact en cas de collision avec un véhicule.
- ✓ **Rapide et fluide** : Équipé d'un moteur à courant continu sans balais conçu pour un service continu, assurant l'ouverture et la fermeture en seulement 2,5 secondes.

DEVANCO CANADA

DevancoCanada.com
1 855 931-3334





Congrès annuel de la CMEQ

Deux jours pour innover, évoluer et se transformer

Du 23 au 24 octobre 2026, les entrepreneurs électriciens se réuniront pour le 76^e congrès annuel de la CMEQ, un rendez-vous inédit pour apprendre et réfléchir à l'avenir d'une industrie en pleine transformation. Sous le thème **«Innover, évoluer, se transformer»**, cette édition s'annonce comme un moment charnière, porté par des enjeux qui redéfinissent déjà le quotidien des entreprises: nouvelles technologies, obligations réglementaires, intelligence artificielle, gestion du changement.

► UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ À DES CONTENUS EXCLUSIFS

Dès l'ouverture, l'ambiance se veut rassembleuse. Lors du petit-déjeuner conférence, Alexandre Forest, avec son humour et son sens du récit, donne le ton: un congrès où l'on s'informe, mais où l'on prend aussi plaisir à se retrouver, à échanger, à se projeter ensemble.

Au cœur du congrès, l'ExpoShow occupe une place centrale. Il permet aux entrepreneurs

de découvrir les produits, services et technologies qui façonneront leurs pratiques. Les échanges avec les exposants donnent accès à des informations techniques pointues, à des démonstrations concrètes et à des solutions adaptées aux réalités du terrain. Vous y découvrirez un espace interactif, où l'industrie se montre telle qu'elle est: inventive, en mouvement, tournée vers l'avenir. →

Les présentations offrent un tour d'horizon des solutions concrètes qui peuvent transformer la gestion d'une entreprise. Ce sont des contenus courts, dynamiques, pensés pour donner des idées et des outils pratiques pour la gestion d'entreprise. On y découvre entre autres Bastia qui démystifie les hypothèques et présente des façons concrètes de mieux les gérer dans vos projets. Fulltime quant à elle, démontre comment l'intelligence artificielle peut soutenir vos opérations et répondre à certains besoins de main-d'œuvre, notamment sur les chantiers.

Comprendre les transformations qui redéfinissent la pratique

Les conférences permettent d'approfondir vos connaissances et votre expertise sur les grands chantiers en cours. Le lunch-conférence avec Christian Ducharme (Alto) et Audrey Murray (CCQ) sur les projets majeurs en électricité offre un regard privilégié sur les initiatives majeures qui influenceront la capacité énergétique du Québec. Michel Beaudoin, pour sa part, démystifie les nouvelles exigences de la RBQ sur les attestations de conformité, un sujet incontournable pour les entrepreneurs qui doivent composer avec un cadre réglementaire en pleine évolution.

Ne manquez pas le cocktail offert par les exposants de l'ExpoShow. Dans une ambiance détendue, profitez de ce moment privilégié pour prolonger vos échanges, élargir votre réseau professionnel et rencontrer les acteurs qui contribuent à façonner l'industrie électrique.

La première journée se conclut dans une atmosphère festive avec *Une soirée monstrueuse*, un banquet d'ouverture inspiré de l'Halloween. Costumes, humour et surprises créent un moment de détente qui renforce les liens entre collègues et partenaires.



Une programmation riche et diversifiée

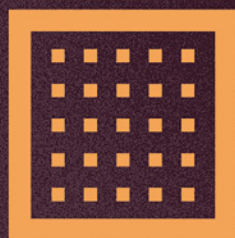
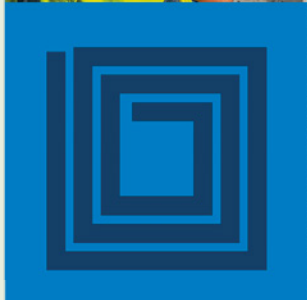
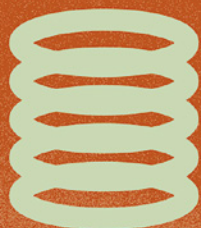
Cette édition du congrès met d'abord en lumière ce qui façonne le quotidien de tout entrepreneur : sa capacité à naviguer dans un environnement en constante évolution.

1 Compétences entrepreneuriales : comprendre l'humain derrière l'entreprise

Samedi, Gaétan Namouric débute la journée avec une conférence sur le changement organisationnel, un thème essentiel dans un contexte où les entreprises doivent s'adapter plus vite que jamais. Les membres sont ensuite invités à participer à l'Assemblée générale annuelle, qui comprend la présentation du rapport annuel, une période de questions et les élections. Un moment essentiel pour prendre connaissance des avancées de la Corporation et élire les administrateurs du Comité exécutif.

Isabelle Saint-Jacques, d'Upperkut décode les mécanismes de la réputation numérique. Elle montre comment quelques réflexes simples peuvent transformer la perception du public, inspirer confiance et éviter les faux pas.

Malik Idrissi quant à lui explore le courage entrepreneurial, cette posture intérieure qui permet d'innover, de décider et d'assumer ses responsabilités, même lorsque les enjeux sont élevés. Ensemble, ces deux conférences tracent un portrait : derrière chaque entreprise, il y a une personne qui doit apprendre à se positionner, à communiquer et à agir avec assurance.



2 Intelligence artificielle : l'innovation qui s'invite dans les opérations

Un panel animé par Sarah Mjidou plonge dans l'univers de l'intelligence artificielle. À travers des exemples concrets, on découvre comment l'IA peut optimiser les opérations, réduire les pertes de temps et soutenir la croissance d'une entreprise électrique. Ici, l'innovation n'est plus un concept abstrait : elle devient un outil pratique, accessible, déjà présent dans le quotidien de plusieurs entrepreneurs.

3 Conférences techniques : maîtriser les nouvelles exigences du Code 2026

Puis, la programmation se poursuit vers les enjeux techniques qui redéfinissent la pratique. Trois conférences permettent de mieux comprendre les nouvelles exigences du Code 2026 et leurs impacts sur les chantiers.

La première, consacrée aux branchements résidentiels 120/240 V, clarifie le principe du point unique de mise à la terre. La seconde

démystifie le système de gestion de l'énergie des véhicules électriques, essentiel pour répartir efficacement la puissance entre plusieurs bornes. Enfin, la conférence sur la planification globale des immeubles d'habitation explique comment répondre aux nouvelles obligations de l'article 2-014 du *Chapitre V – Électricité 2026*, qui impose une vision complète du déploiement des infrastructures de recharge.

Autant de sujets qui témoignent de la diversité des défis auxquels les entrepreneurs sont confrontés.

4 Des moments pour célébrer, partager et créer des souvenirs mémorables

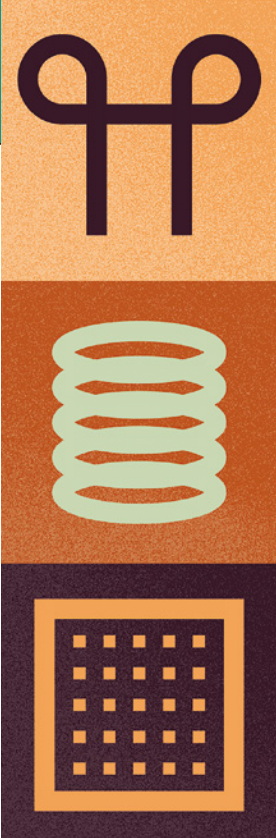
Le Banquet de clôture vient conclure le congrès dans une ambiance élégante. La remise des prix honorifiques de la CMEQ, dont le nouveau Prix Émergence, met en lumière des entrepreneurs qui se distinguent par leur engagement et leur créativité. Ensuite, Kim Richardson, accompagnée de ses musiciens, offre une performance soul et rhythm and blues qui laisse une impression durable.

Entre les conférences, les activités immersives comme l'Escape Room ou la visite du Sentier des cimes ajoutent une dimension humaine et collaborative à l'événement. On y renforce la cohésion, on y partage des expériences, on y crée des souvenirs.

Au terme de ces deux jours, le congrès de la CMEQ apparaît comme bien plus qu'un simple rendez-vous annuel. C'est un espace où l'on prend conscience des transformations en cours, où l'on se donne les moyens d'y répondre et où l'on réaffirme, ensemble, la volonté de faire évoluer une profession essentielle à l'avenir énergétique du Québec. ■

► Par LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS
ET DES PARTENARIATS - CMEQ





Systeme de gestion de l'énergie des véhicules électriques – SGÉVÉ

Le SGÉVÉ devient-il incontournable dans les immeubles d'habitation?

Avec l'entrée en vigueur du *Code de construction du Québec, chapitre V – Électricité 2026* (Code), les systèmes de gestion de l'énergie des véhicules électriques (SGÉVÉ) sont appelés à occuper une place de plus en plus importante dans les installations électriques des immeubles d'habitation. Plusieurs prétendent qu'ils sont même devenus incontournables. Le sont-ils pour autant?

La réponse rapide est: pas nécessairement.

Précisons d'emblée que le nouveau Code n'impose pas systématiquement l'installation d'un SGÉVÉ. Cependant, les nouvelles exigences liées à l'installation d'appareillage de recharge de véhicules électriques (ARVÉ) et à l'infrastructure élémentaire dédiée à l'alimentation de l'appareillage de recharge de véhicules électriques (IÉDAARVÉ) peuvent rendre le recours à un SGÉVÉ particulièrement avantageux, surtout lorsque le nombre d'espaces de stationnement est élevé ou que la capacité électrique disponible est limitée.

Pour bien saisir les avantages liés à l'utilisation d'un SGÉVÉ, il faut comprendre d'abord ce qu'est un SGÉVÉ, quel est le nouveau contexte réglementaire, quand et pourquoi utilise-t-on un SGÉVÉ.

► QU'EST-CE QU'UN SGÉVÉ?

Selon le nouveau Code, un SGÉVÉ est un « *moyen permettant de commander l'alimentation des charges d'appareillages de recharge de véhicules électriques par le processus de connexion, de déconnexion, d'augmentation ou de réduction de l'alimentation électrique aux charges et pouvant comprendre des appareillages de surveillance, des appareillages de communications, des dispositifs de commande, des minuteries et autres dispositifs pertinents.* ».

En d'autres mots, un SGÉVÉ est un système destiné à gérer l'énergie électrique utilisée par les appareils de recharge de véhicules électriques (ARVÉ).

Plutôt que de considérer que tous les ARVÉ fonctionneront simultanément à leur puissance maximale, un SGÉVÉ permet, selon sa conception, de contrôler ou de limiter la puissance disponible pour un ou plusieurs ARVÉ et de la répartir en fonction des conditions de fonctionnement. →

Il peut notamment accomplir les fonctions suivantes :

- **Surveillance ou acquisition de données**

Le système détermine les paramètres nécessaires à la gestion de la charge, selon l'architecture retenue.

- **Gestion de la puissance**

Il ajuste ou limite la puissance mise à la disposition des ARVÉ afin de respecter les paramètres établis lors de la conception de l'installation.

- **Répartition de la puissance**

Il peut répartir dynamiquement la puissance disponible entre plusieurs véhicules en recharge.

Il est toutefois important de ne pas confondre cette fonction de gestion avec celle des dispositifs de protection contre les surintensités. Un SGÉVÉ gère ou limite la charge. Il ne remplace pas les dispositifs de protection contre les surintensités exigées pour les circuits et les appareillages.

► LE NOUVEAU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le Code 2026 introduit de nouvelles exigences visant à anticiper le déploiement de la recharge des véhicules électriques dans certains immeubles d'habitation.

Une particularité importante de cette approche est que la planification ne porte pas uniquement sur les ARVÉ déjà installés. Elle doit également tenir compte des futurs ARVÉ lorsque les dispositions applicables du Code l'exigent.

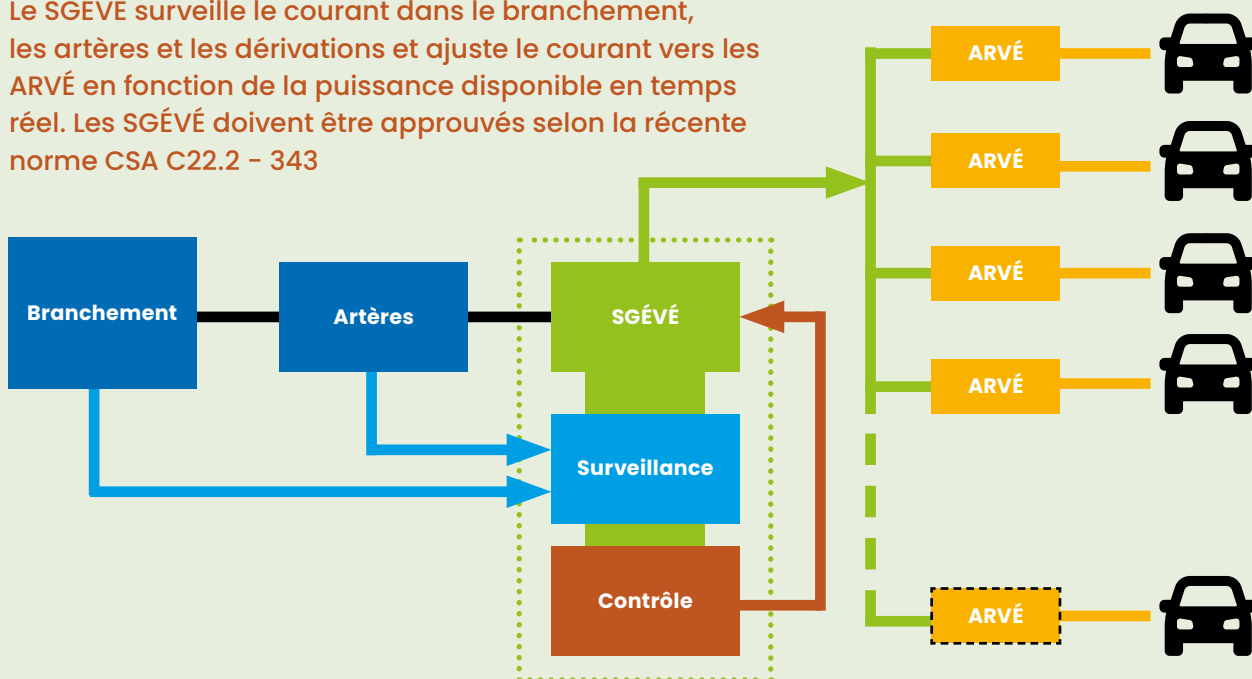
L'article 2-014 prévoit notamment l'élaboration d'une planification globale pour les travaux visant l'installation des ARVÉ dans un immeuble de cinq logements et plus.

Cette planification globale vise à éviter que l'installation de chaque nouvel ARVÉ soit traitée individuellement, sans tenir compte de l'évolution éventuelle de l'ensemble du bâtiment.

L'objectif est plutôt de disposer, dès la conception, d'une stratégie permettant le déploiement progressif des infrastructures nécessaires à la recharge sans engendrer des coûts excessifs.

Diagramme de principe des SGÉVÉ

Le SGÉVÉ surveille le courant dans le branchement, les artères et les dérivations et ajuste le courant vers les ARVÉ en fonction de la puissance disponible en temps réel. Les SGÉVÉ doivent être approuvés selon la récente norme CSA C22.2 - 343



Il importe toutefois de distinguer la planification globale des exigences relatives aux plans et devis. Bien que ces documents puissent être étroitement liés, ils ne constituent pas nécessairement une seule et même exigence et doivent être établis conformément aux conditions prévues par l'article 2-014.

a La planification globale : penser l'installation dans son ensemble et avoir un plan de match

Lorsqu'une planification globale est exigée, celle-ci doit permettre de présenter un plan de match du déploiement progressif de l'infrastructure de recharge dans un bâtiment.

Selon les exigences applicables, la planification globale doit notamment tenir compte d'éléments tels que :

- le contexte d'installation pour la source d'alimentation;
- la représentation schématique de l'entrée électrique principale et des groupes de compteurs par transformateur;
- le calcul de charge effectué conformément à la section 8;
- le choix des appareillages et des équipements;
- les étapes du déploiement complet de l'infrastructure élémentaire et des ARVÉ qu'ils soient installés ou non, lorsque requis par la section 86.

Cette planification peut prévoir un dimensionnement permettant d'alimenter simultanément l'ensemble des charges prévues ou, lorsque les dispositions applicables le permettent, intégrer un SGÉVÉ afin de gérer la puissance disponible ou résiduelle.

b La CPARVÉ : prévoir aujourd'hui les besoins de demain

Le Code introduit également la notion de CPARVÉ-charge prévue d'appareillage de recharge de véhicules électriques.



Cette notion est importante, car elle permet de déterminer la charge qui doit être prise en considération pour permettre le déploiement futur de la recharge.

Pour les situations visées par le Code, une CPARVÉ minimale correspondant notamment à :

- 7 680 W à 240 V, ou
- 6 660 W à 208 V

doit être prévue conformément aux dispositions applicables.

La CPARVÉ ne signifie pas nécessairement que cette puissance sera appelée simultanément par tous les ARVÉ du bâtiment.

Elle ne signifie pas non plus que chacun des véhicules devra recevoir cette puissance en permanence.

Elle représente plutôt une charge prévue pour l'infrastructure de recharge, alors que la puissance réellement appelée par les ARVÉ pourra dépendre de la conception de l'installation et, notamment, de l'utilisation éventuelle d'un SGÉVÉ.

Cette distinction constitue justement l'un des principaux avantages de la gestion énergétique en générale et spécifiquement pour les ARVÉ. →

► POURQUOI UTILISE-T-ON UN SGÉVÉ ?

L'un des principaux avantages d'un SGÉVÉ est de permettre une utilisation plus efficace de la capacité électrique disponible.

Dans certains immeubles, cette stratégie peut permettre :

- d'éviter ou de limiter une augmentation de la capacité du branchement;
- de réduire la puissance supplémentaire qui devrait autrement être prise en considération dans certaines parties de l'installation;
- d'optimiser l'utilisation des artères et des infrastructures existantes lorsque les conditions le permettent;
- de faciliter le déploiement progressif d'un grand nombre d'ARVÉ;
- de répartir la puissance de recharge en fonction des besoins réels;
- de déplacer une partie de la recharge vers des périodes où la demande du bâtiment est plus faible.

L'avantage économique peut être particulièrement important lorsque l'autre solution nécessiterait une augmentation substantielle de la capacité du branchement ou une modification majeure de l'infrastructure électrique.

Il faut toutefois effectuer une analyse technico-économique plutôt que présumer que le SGÉVÉ constitue automatiquement la solution la moins coûteuse.

► LE SGÉVÉ VS LE CALCUL DE CHARGE

L'un des principaux avantages du SGÉVÉ est qu'il peut permettre, lorsque les dispositions du Code l'autorisent, d'effacer la charge de demande des ARVÉ ou de tenir compte uniquement d'un quota de puissance contrôlée plutôt que de simplement additionner la puissance maximale de tous les ARVÉ installés ou à prévoir.

Le concepteur et l'entrepreneur doivent donc vérifier que l'appareillage retenu satisfait aux exigences d'approbation et de certification applicables à la fonction qui lui est attribuée.

Supposons qu'un immeuble comporte 50 espaces de stationnement dotés chacun d'un ARVÉ de 7,2 kW.

Sans gestion de la puissance, la somme des puissances nominales pourrait théoriquement atteindre :

$$50 \times 7,2 \text{ kW} = 360 \text{ kW}$$

Si le concepteur prévoit plutôt un SGÉVÉ limitant à 100 kW la puissance totale pouvant être appelée simultanément par l'ensemble des ARVÉ, le système devra gérer les périodes de recharge afin que cette limite ne soit pas dépassée.

La valeur :

$$100 \text{ kW} \div 50 \text{ ARVÉ} = 2 \text{ kW par ARVÉ}$$

peut alors servir à illustrer une puissance moyenne équivalente lorsque les 50 ARVÉ sont simultanément sollicités.

Mais attention : cela ne signifie pas que chaque ARVÉ sera limité en permanence à 2 kW.

a Une puissance dynamique, et non un quota fixe par ARVÉ

Supposons que seulement 10 véhicules soient effectivement en recharge à un moment donné.

Il n'est pas nécessaire, selon la stratégie de gestion retenue, de limiter chacun d'eux à 2 kW simplement parce que la moyenne théorique établie pour 50 véhicules est de 2 kW.

Le SGÉVÉ peut répartir davantage de puissance entre les véhicules qui en ont besoin, dans la mesure où les limites applicables sont respectées.

Ainsi, le système peut permettre à certains ARVÉ de fonctionner à une puissance supérieure à la moyenne théorique de 2 kW lorsque d'autres ARVÉ ne consomment pas ou consomment moins.

C'est ici que la gestion énergétique prend tout son sens. En revanche, la limite fondamentale demeure la suivante: la puissance totale contrôlée par le SGÉVÉ doit demeurer dans les limites sur lesquelles repose la conception et le calcul de charge de l'installation.

Dans notre exemple:

Puissance totale disponible pour la recharge:
100 kW

Cette puissance peut être répartie de différentes façons:

- 50 véhicules à une moyenne de 2 kW;
- 25 véhicules à une moyenne de 4 kW;
- 10 véhicules à une puissance plus élevée;
- ou selon toute autre répartition compatible avec les limites des ARVÉ, des circuits et du système de gestion.

Le SGÉVÉ ne crée donc aucune puissance supplémentaire. Il permet simplement d'utiliser plus efficacement la puissance disponible.

b Attention au choix du système SGÉVÉ!

Lorsqu'un SGÉVÉ est utilisé dans une conception et que son fonctionnement influence le calcul de charge de l'installation, il ne peut pas être traité comme un simple accessoire optionnel.

Le système doit satisfaire aux exigences applicables à cette fonction et être installé conformément à son approbation, à sa certification et aux exigences du Code.

Il faut donc éviter de considérer automatiquement qu'un dispositif de surveillance et de délestage (DSDC), qu'un ARVÉ dit «intelligent» possédant certaines fonctions de limitation ou qu'un autre dispositif électronique constitue nécessairement un SGÉVÉ au sens des dispositions applicables.

La capacité d'un produit à communiquer, à interrompre une charge ou à réduire la puissance d'un ARVÉ ne suffit pas nécessairement à démontrer qu'il peut être utilisé comme SGÉVÉ dans un calcul de charge.

Le concepteur et l'entrepreneur doivent donc vérifier que l'appareillage retenu satisfait aux exigences d'approbation et de certification applicables à la fonction qui lui est attribuée. →



OptiWatt
PAR | BY WATTSON INNOVATIONS

**POUR LES ÉLECTRICIENS
PAR DES ÉLECTRICIENS**

GÉREZ VOTRE ENTREPRISE

De A à Z. Un seul outil.

100 % adapté à votre réalité sur le terrain.



ESTIMATION/
SOUMISSION



PRIX SYNCHROS
FOURNISSEURS



BONS DE
TRAVAIL/PROJETS



POINÇONS
MOBILES

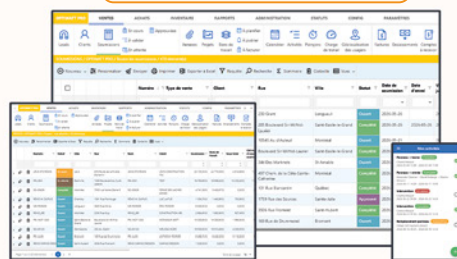


FACTURATION/
PAIEMENT



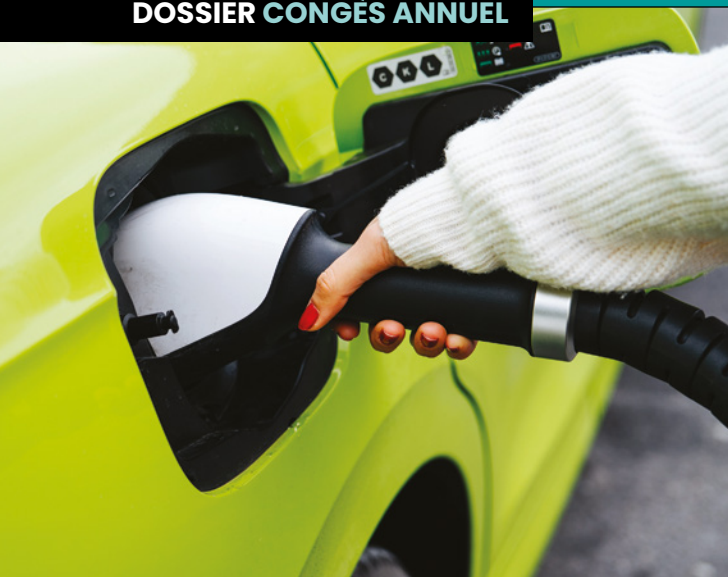
SYNCHRONISATION
COMPTABLE

**LOGICIEL ERP
(1 À 100 EMPLOYÉS)**



**DÉMONSTRATION
GRATUITE**

OPTIWATT.CA



► LES SGÉVÉ : UN AVANTAGE ÉGALEMENT POUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

À l'échelle d'un bâtiment, la gestion de la recharge peut réduire les pointes de puissance et permettre une meilleure utilisation de la capacité électrique disponible.

À plus grande échelle, lorsque la recharge est déplacée ou répartie dans le temps, ce type de gestion peut également contribuer à limiter la demande durant certaines périodes de pointe et à favoriser une utilisation plus efficace des infrastructures électriques.

Il faut toutefois éviter d'attribuer au seul SGÉVÉ des effets qui dépendent également de nombreux autres facteurs, notamment les habitudes de recharge, les tarifs, les mesures prises par le distributeur, le profil de charge des bâtiments et la stratégie de commande utilisée.

► CE QU'IL FAUT RETENIR

Les nouvelles exigences relatives à la recharge des véhicules électriques obligent désormais les concepteurs à penser davantage à l'évolution future de l'installation, et non seulement aux ARVÉ présents au moment des travaux.

Le SGÉVÉ constitue l'un des outils permettant de répondre à cette nouvelle réalité.

Il ne crée pas de capacité électrique et ne réduit pas nécessairement l'énergie totale consommée.

Son rôle est différent : il permet de gérer et de répartir la puissance disponible afin d'intégrer un plus grand nombre d'ARVÉ tout en respectant les limites établies lors de la conception de l'installation.

Le SGÉVÉ n'est donc pas automatiquement obligatoire ni systématiquement rentable.

Mais plus le nombre d'ARVÉ augmente et plus la capacité électrique disponible devient une contrainte, plus son utilisation mérite d'être sérieusement envisagée.

La véritable question n'est donc peut-être pas : « Faut-il installer un SGÉVÉ ? »

mais plutôt : « Quelle stratégie permettra d'alimenter progressivement les ARVÉ tout en utilisant de façon optimale la capacité électrique disponible ? »

C'est à cette question que la planification globale doit permettre de répondre. ■

► Par **JEAN-RENÉ JEANNOTTE**, coordonnateur
IMED LAOUINI, ING. PHD., conseiller technique et SST
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES et **SST DE LA CMEQ**



Pour en savoir plus

Une conférence sur les SGÉVÉ et une conférence sur la planification globale seront offertes au prochain congrès annuel de la CMEQ, du 23 au 24 octobre 2026 au Fairmont Tremblant.

Voir le site Internet de la CMEQ pour plus de détails.



Cabinet en assurance
de personnes

Problème de fidélisation du personnel et de recrutement?

**Offrez le programme MRa!
Complet et flexible**

1. Récompensez les personnes clés.
2. Choisissez les employés à assurer.
3. Sélectionnez la cotisation à payer pour chacun d'eux.
4. Et l'employé fait son choix en fonction de ses besoins.



cabinetmra.com

1 800 363-5956



Du lièvre et la tortue au **Dark Sky** et **LEED**



Dans le monde de l'éclairage, la technologie avance à la vitesse du lièvre. Chaque année apporte un lot de puces DEL (diodes électroluminescentes) plus lumineuses, plus économes et plus abordables. Mais à foncer vers le blanc le plus pur, l'industrie a réveillé un vieil adversaire : la fragilité de nos écosystèmes nocturnes. C'est la rigueur de la tortue qui influence aujourd'hui l'évolution des exigences Dark Sky et la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design). Installer le luminaire le plus puissant n'est plus une option; il faut désormais apprendre à dompter le spectre et la géométrie de la lumière.



► DE LA FLORIDE AU QUÉBEC : LA MARCHÉ DES NORMES

Pour comprendre le virage réglementaire qui frappe nos critères de conception, il faut tourner le regard vers les plages de la Floride. Là-bas, la *Fish and Wildlife Conservation Commission* (FWC) a instauré des normes radicales pour sauver les tortues marines de la désorientation lumineuse.

En Floride, Hawaii, Géorgie ou dans les Carolines, la règle d'or pour les projets côtiers se résume à trois principes – LSL : bas (Low), protégé (Shielded) et ondes longues (Long). La Commission FWC y interdit strictement les DEL blanches. Les bébés tortus confondant la lumière artificielle blanche avec le reflet de la lune sur l'océan, les autorités imposent l'usage exclusif de DEL Ambre Direct (True Amber) émettant des ondes de lumière au-dessus de 560 nanomètres.

Si le Québec n'a pas de tortues à protéger, notre combat pour la préservation du ciel étoilé (notamment autour de la réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic) et de la biodiversité locale utilise exactement les mêmes armes techniques. La convergence des normes est en marche : certains manufacturiers conçoivent désormais des luminaires certifiés à la fois « Sea Turtle Friendly » et approuvés « Dark Sky ».

► LE RATIO BUG : FINIE L'ÉPOQUE DU « FULL CUTOFF »

Pendant des années, la mention Full Cutoff (coupure totale) suffisait à rassurer les inspecteurs municipaux. Un luminaire qui n'éclairait pas vers le ciel était jugé conforme. Aujourd'hui, sous l'impulsion de l'IES (Illuminating Engineering Society), les certifications Dark Sky et LEED ont évolué vers une métrique plus chirurgicale : le ratio BUG (Backlight, Uplight, Glare). Chacun de ces paramètres est mesuré sur une échelle de 0 à 5, zéro étant le niveau plus restrictif aux échappées de la lumière artificielle.



Pour l'association *DarkSky International*, il existe cinq types de certification, chacune correspondant à une catégorie d'un territoire ou d'un environnement : le Sanctuaire (le plus rare et difficile à obtenir), la Reserve (le cas du Mont-Mégantic), le Park (parcs publics ou privés), la Communauté (règlements municipaux stricts), et le milieu urbain, où l'on crée une zone d'observation lumineuse environnante, même en ville.

Pour la certification LEED, la gestion de la pollution lumineuse s'inscrit dans une stratégie globale visant à accumuler des points sur un barème total de 110 points. Selon le nombre de critères validés, un bâtiment obtiendra l'un des quatre niveaux officiels : Certifié (Certified) 40 à 49 points ; Argent (Silver) 50 à 59 points ; Or (Gold) 60 à 79 points ; et Platine (Platinum) 80 points et plus.

Au Québec, le réseau d'Hydro-Québec combiné à un bâtiment certifié LEED Or ou Platine permet aux ingénieurs et maîtres électriciens d'atteindre des bilans de carbone d'une efficacité exceptionnelle. Exemples : le Stade de soccer de Montréal (LEED Or), la Maison des étudiants de l'ETS (LEED Platine), la maison du Développement durable, Montréal (LEED Platine). Et d'autres à venir! →



Contrôle d'éclairage intelligent



**Contrôle des
luminaires**



**Programmation
d'horaire**



**Détection de
la luminosité**

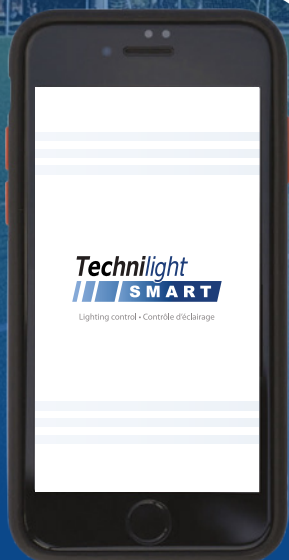


**Détection de
mouvement**



Création de zones

...et bien plus!



Communication Bluetooth Mesh



**Visitez notre site Web
pour voir tous nos produits**

► LA CCT EN KELVIN : LA CHASSE AU BLEU EST OUVERTE

Le deuxième grand point de convergence entre la philosophie Dark Sky et LEED concerne la température de couleur corrélée (CCT). La lumière blanche froide, riche en longueurs d'onde bleues, est la plus nocive. Elle se disperse trois fois plus dans l'atmosphère, créant le halo urbain, et perturbe gravement les cycles biologiques de la faune nocturne et des humains.

Alors que le marché a longtemps poussé le 4 000 K ou le 5 000 K pour son efficacité lumineuse pure, Dark Sky et LEED ferment la porte : la limite stricte est fixée à 3 000 K maximum pour l'extérieur. Dans les zones écosensibles au Québec, les municipalités resserrent la vis jusqu'à 2 200 K, voire exigent des technologies de type PC Ambre (ambre converti par phosphore).

► LE DILEMME DE L'EFFICACITÉ LUMINEUSE

Plus on descend en Kelvin ou plus on utilise des optiques de confinement (BUG réduit), plus l'efficacité lumineuse du luminaire (lm/W) diminue. Une DEL blanche standard affiche fièrement plus de 150 lm/W. Une DEL ambre ou blanc très chaud (2 200 K) hautement blindée oscillera plutôt entre 50 et 85 lm/W.

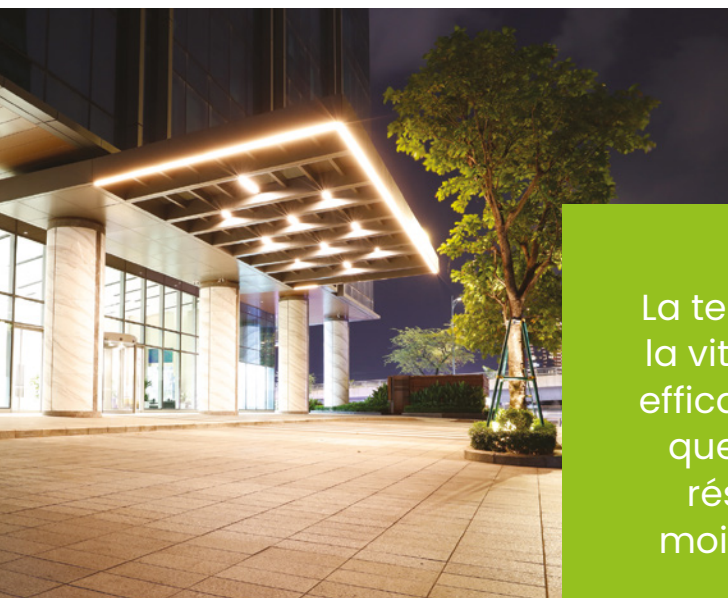
La tentation est grande : choisir avec la vitesse du lièvre un luminaire plus efficace. Mais la tortue nous rappelle que l'efficacité environnementale réside dans la sobriété : éclairer moins, éclairer bas, et uniquement là où c'est nécessaire. LEED récompense d'ailleurs cette approche en favorisant l'installation de commandes intelligentes (gradateurs, minuteries et détecteurs de mouvement) pour éteindre ou réduire l'intensité de 50 % et plus durant les heures creuses.

Au-delà des acronymes et des fiches techniques, qu'est-ce que la FWC, DarkSky International et LEED ont réellement en commun ? Une ressemblance de but absolue : la protection et la reconquête de la nature nocturne.

Là où la FWC combat pour la survie d'une espèce marine spécifique, Dark Sky lutte pour l'intégrité de notre voûte étoilée et LEED encadre l'impact global de nos structures de béton. Ces trois philosophies se rejoignent autour des mêmes exigences fondamentales : éliminer le bleu nuisible, guider le flux vers le sol (U0) et éteindre les lumières inutiles. ■

► Par ROD RAPEANU

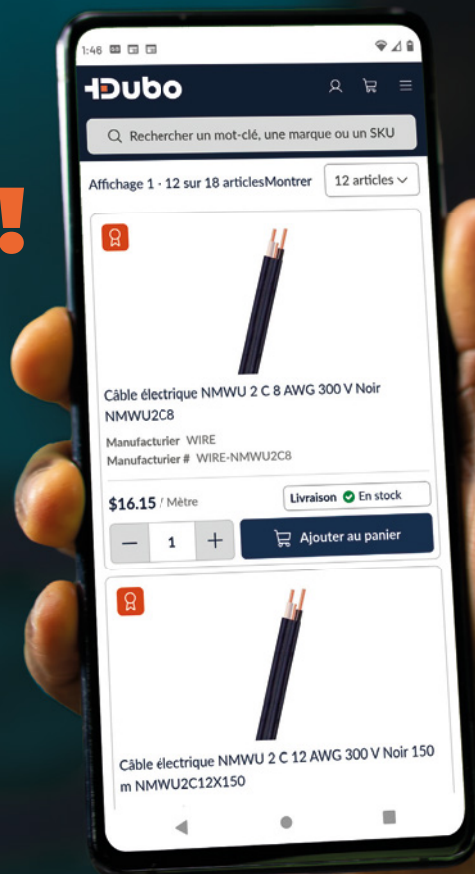
Rod Rapeanu, ing., est conseiller indépendant en éclairage, spécialisé dans la conception de luminaires DEL et appareils d'éclairage d'urgence. Fort d'une longue expérience dans le développement de produits, il est également formateur en technologies d'éclairage auprès des organismes à but éducatif comme : IES-Montréal, CMEQ et CIPE.
Courriel : rapeanu@mail.com



La tentation est grande : choisir avec la vitesse du lièvre un luminaire plus efficace. Mais la tortue nous rappelle que l'efficacité environnementale réside dans la sobriété : éclairer moins, éclairer bas, et uniquement là où c'est nécessaire.

Nouveau site transactionnel!

Plus rapide. Plus simple. Plus Dubo.



Découvrez la toute nouvelle expérience **dubo.ca** :
pour téléphone, tablette et ordinateur.

**100 %
Mobile**

Naviguez, vérifiez les stocks et
commandez directement sur le chantier.

**Simple &
Rapide**

Retrouvez vos prix personnalisés
et vos produits fréquents en quelques clics.

**Gestion
centralisée**

Factures, états de compte
et soumissions accessibles 24/7.



Visitez le nouveau dubo.ca
et activez votre espace client
dès aujourd'hui!

Dubo
Matériel électrique

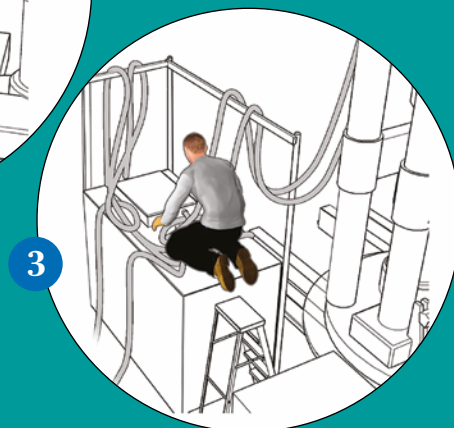
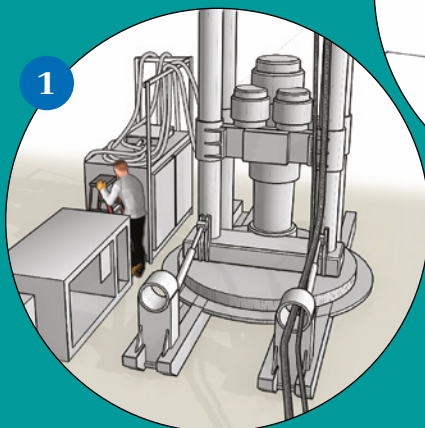


Un panneau ouvert, un danger bien réel

Les leçons de l'accident de la mine Éléonore

Le 29 avril 2026, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESTT) a rendu publiques les conclusions de son enquête concernant un accident mortel survenu le 26 août 2025 à la mine souterraine Éléonore, dans la région d'Eeyou Istchee-Baie-James.

Séquence de l'accident



À la demande de la CNESST, la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) porte ces conclusions à l'attention de ses membres afin de rappeler une réalité fondamentale : lorsqu'il est question d'électricité, une intervention qui paraît simple peut rapidement devenir mortelle dès qu'un travailleur est exposé à des parties électriques sous tension.

Cet accident rappelle également l'importance de ne pas banaliser les opérations qui précèdent le travail proprement dit. Ouvrir un coffret, retirer un couvercle ou effectuer une inspection visuelle peut suffire à modifier les conditions d'exposition au danger électrique.

► UNE INTERVENTION QUI DEVAIT ÊTRE RÉALISÉE HORS TENSION

Le jour de l'accident, trois travailleurs participent à l'installation d'un nouveau câble électrique entre une sous-station et l'unité de puissance d'une foreuse-aléuseuse.

Les travaux sont planifiés. Une analyse sécuritaire de la tâche est effectuée au début du quart de

travail et le raccordement doit être réalisé plus tard dans la journée, après l'arrêt d'un autre équipement partageant la même alimentation.

La séquence de travail prévue consiste à installer et à préparer le câble, à interrompre l'alimentation électrique, à appliquer la procédure de cadenassage, à effectuer le raccordement, puis à remettre l'installation en service.

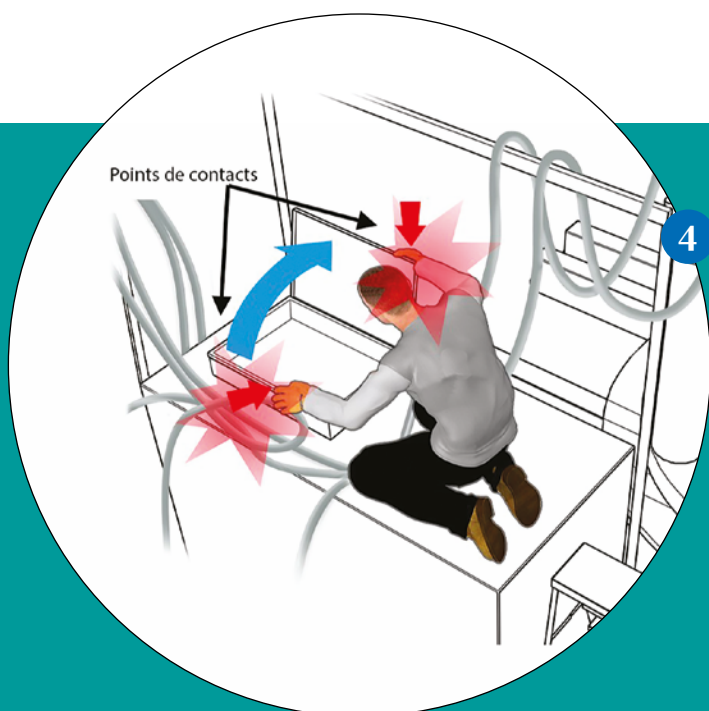
Le raccordement devait donc être effectué hors tension.

Durant la matinée, alors que deux travailleurs poursuivent leurs activités près de la sous-station, l'électricien demeure seul près de l'unité de puissance de la foreuse-aléuseuse.

Pour une raison qui demeure inconnue, il monte sur l'unité de puissance et ouvre le coffret de branchement alors que les parties électriques qui s'y trouvent sont toujours sous tension.

Il maintient le couvercle métallique du coffret avec sa main droite. Au même moment, son pouce gauche entre en contact avec une phase sous tension à 347 V.

Un courant électrique traverse alors son corps. Le contact est mortel. →



Le travailleur a été électrocuté lorsque son pouce gauche est entré en contact avec une composante électrique sous tension, alors qu'il tenait le couvercle avec sa main droite, au sol. (CNESST)

➤ QUAND LE CORPS DEVIENT UNE PARTIE DU CIRCUIT

L'enquête de la CNESST retient une cause pour expliquer l'accident : le travailleur subit une décharge électrique mortelle lorsqu'il entre en contact avec une phase sous tension à 347 V alors que sa main droite est en contact avec le couvercle métallique du coffret, celui-ci étant relié à la terre par le réseau de continuité des masses.

Selon l'analyse présentée par la CNESST, le courant est entré par le pouce gauche et est ressorti par la main droite. En considérant une tension de contact de 347 V et une résistance corporelle estimée à environ 1 200 Ω , le rapport évalue à environ 289 mA le courant ayant pu traverser le corps du travailleur.

Cette estimation illustre l'importance du trajet du courant dans le corps et la gravité du danger auquel le travailleur a été exposé.

Aucune défaillance du matériel ni anomalie du réseau n'a été retenue comme étant à l'origine de l'accident. La méthode de travail sécuritaire était connue, les travaux avaient été planifiés pour être effectués hors tension et une procédure de cadenassage était disponible.

C'est l'ouverture du coffret avant la mise hors tension prévue qui a créé les conditions permettant l'exposition du travailleur aux parties électriques sous tension.

Au-delà des valeurs électriques en cause, cet accident rappelle qu'un contact avec une partie sous tension peut faire du corps humain un trajet de passage du courant électrique.

➤ OUVRIR UN COFFRET N'EST PAS UN GESTE ANODIN

Cet accident rappelle qu'il faut éviter de créer une distinction artificielle entre la « préparation » du travail et l'intervention elle-même lorsqu'une opération préparatoire entraîne une exposition au danger électrique.



Ouvrir un coffret, retirer un couvercle ou effectuer une inspection visuelle peut sembler être une opération préliminaire. Pourtant, dès que l'ouverture d'une enveloppe rend accessibles des parties électriques sous tension, les conditions d'exposition changent et le travailleur peut être exposé à un danger de choc électrique ou, selon les caractéristiques de l'installation, à d'autres dangers électriques.

La CNESST souligne d'ailleurs qu'une mesure permettant d'éviter ce type d'accident consiste à rendre les zones sous tension inaccessibles tout en permettant leur inspection visuelle.

Autrement dit, lorsqu'une vérification visuelle est nécessaire, la conception de l'appareillage devrait, lorsque cela est possible, permettre cette vérification sans rendre accessibles les parties électriques sous tension.

Cette distinction est importante : le danger ne commence pas nécessairement au moment où le travailleur touche volontairement un conducteur ou entreprend le raccordement. Il peut apparaître dès que les mesures de protection contre le contact avec des parties sous tension sont retirées. ➔

Trois enseignements essentiels

1 LE TRAVAIL HORS TENSION DEMEURE LA MÉTHODE À PRIVILÉGIER

Lorsque le travail peut être effectué hors tension, l'élimination du danger électrique à la source constitue la mesure de prévention à privilégier.

Dans les situations où les exigences réglementaires applicables permettent exceptionnellement un travail sous tension, celui-ci doit être justifié et réalisé conformément aux mesures de prévention et de protection requises.

Les gants isolants, les vêtements de protection et les autres équipements de protection individuelle jouent un rôle essentiel lorsque les conditions de travail exigent leur utilisation. Ils constituent toutefois des mesures de protection qui ne remplacent pas l'élimination du danger à la source lorsque celle-ci est réalisable et exigée.

Dans le cas de l'accident de la mine Éléonore, la planification prévoyait que le raccordement soit réalisé hors tension, après l'application de la procédure de cadenassage.

La CNESST rappelle notamment l'importance, avant d'accéder à l'intérieur d'un coffret présentant un danger électrique, d'appliquer la méthode de contrôle des énergies prévue pour l'intervention.

2 L'OUVERTURE D'UN COFFRET PEUT DÉJÀ CRÉER UNE EXPOSITION AU DANGER

Ouvrir un coffret, retirer un couvercle ou effectuer une inspection visuelle peut parfois être perçu comme une simple étape préparatoire.

Pourtant, dès que cette opération rend accessibles des parties électriques sous tension, les conditions d'exposition au danger électrique sont modifiées.

Dire « *Je vais seulement regarder* » ou « *Je vais simplement préparer le travail* » ne change rien à la nature du danger.

La question à se poser devrait plutôt être : « Est-ce que l'action que je m'apprête à effectuer rendra accessibles des parties sous tension ou m'exposera à un danger électrique? »

Si la réponse est oui, les mesures de prévention correspondant à cette situation doivent être appliquées avant l'exposition.

3 UNE PROCÉDURE NE PROTÈGE QUE LORSQU'ELLE EST APPLIQUÉE

L'un des enseignements les plus importants de cet accident est que l'existence d'une procédure ne suffit pas.

Même lorsqu'une intervention a été correctement planifiée et qu'une procédure de cadenassage est disponible, une déviation par rapport à la séquence prévue peut créer une situation dangereuse.

C'est précisément pourquoi la prévention ne doit pas reposer uniquement sur la vigilance individuelle.

La planification du travail, la mise hors tension, le contrôle des sources d'énergie, le cadenassage et, lorsque requis dans la séquence de travail, la vérification de l'absence de tension, constituent différentes barrières de prévention destinées à empêcher qu'une erreur, une omission ou une déviation par rapport à la méthode prévue conduise à une exposition dangereuse.

La prévention devient alors une démarche structurée plutôt qu'une simple consigne donnée au travailleur.

➤ AVANT D'OUVRIR UN COFFRET

Ouvrir un coffret pour effectuer une inspection visuelle peut être une tâche courante pour un électricien. Elle ne doit toutefois jamais être banalisée lorsque cette ouverture donne accès à des parties électriques sous tension.

La CNESST indique d'ailleurs que l'accident de la mine Éléonore aurait notamment pu être évité si l'inspection visuelle des phases électriques avait pu être effectuée sans que celles-ci deviennent physiquement accessibles.

Avant toute intervention susceptible de donner accès à des parties électriques sous tension, certains principes doivent donc demeurer incontournables :

- ✓ identifier les sources d'énergie susceptibles de présenter un danger;
- ✓ déterminer la méthode de travail applicable avant l'intervention;
- ✓ mettre l'installation ou les parties concernées hors tension lorsque cela est requis;
- ✓ appliquer la méthode de contrôle des énergies et la procédure de cadenassage applicables;
- ✓ maîtriser les autres sources d'énergie dangereuses, le cas échéant;
- ✓ vérifier l'absence de tension conformément à la méthode applicable avant d'intervenir sur des parties devant être hors tension;
- ✓ évaluer les dangers et les risques associés à l'intervention;
- ✓ utiliser les équipements et les mesures de protection requis lorsque le danger n'a pas encore été éliminé;
- ✓ considérer les parties électriques comme étant sous tension tant que leur état n'a pas été établi conformément à la méthode applicable.

Cette dernière règle est particulièrement importante.

Précisions que :

- Un dispositif ouvert n'est pas une preuve d'absence de tension.
- Un cadenas n'est pas une preuve d'absence de tension.
- Une identification sur un coffret n'est pas une preuve d'absence de tension.

Lorsque le travail exige que les parties concernées soient hors tension, leur état doit être vérifié conformément à la méthode applicable avant l'intervention.

➤ CE QU'IL FAUT RETENIR

L'accident de la mine Éléonore est survenu principalement en raison du non-respect de la procédure de cadenassage et de la réalisation d'une intervention sous tension, malgré une planification et des procédures claires. Il rappelle qu'en matière de sécurité électrique, il n'existe pas de « simple coup d'œil » lorsque l'ouverture d'un appareillage rend accessibles des parties électriques sous tension.

Dans ce dossier, la méthode de travail prévoyait que le raccordement soit effectué hors tension. La procédure de cadenassage était disponible et l'intervention avait été planifiée. L'accident s'est produit avant l'application de cette séquence de travail, lorsque le coffret a été ouvert alors que les parties électriques étaient toujours sous tension.

C'est là que se trouve l'un des principaux enseignements de cet événement : une mesure de prévention doit être appliquée avant que le travailleur soit exposé au danger qu'elle vise à contrôler.

L'analyse met en évidence l'importance de la rigueur dans l'application des mesures de sécurité électrique et à la nécessité de prendre en compte l'erreur humaine dans la gestion des risques. En sécurité électrique, la meilleure protection demeure d'abord d'empêcher l'exposition au danger lorsque celui-ci peut être éliminé à la source. ■

➤ Par **ANDRÉ LAVERGNE**, conseiller technique et SST
IMED LAOUINI, ING. PH.D., conseiller technique et SST
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES et SST DE LA CMEQ

Voyez la dérive des coûts **24 à 72 heures** avant qu'elle n'apparaisse dans vos rapports.

TCC relie les rapports journaliers de chantier aux coûts par activité, le jour même. Les dépassements ressortent pendant qu'il est encore temps d'agir — pas à la fin du mois.

Signaux précoces					
Activité	Budget \$/u	Réel \$/u (jour)	Écart jour	Écart cumul	Statut
3100 – Tirage de câbles Budget : 128,50	128,50	149,90	+16,7 %	+11,4 %	Alerte envoyée
2600 – Conduits souterrains Budget : 47,90	47,90	52,30	+9,2 %	+7,6 %	Surveillance
1000 – Organisation de chantier Budget : 450,00	450,00	466,00	+3,6 %	+2,1 %	Conforme
▲ Dérive détectée le jour même — visible avant vos rapports de fin de mois.					

Chaque activité comparée à son budget, chaque jour — signalée dès le seuil d'écart franchi.

1

Saisie terrain en minutes

Un rapport journalier si simple que vos contremaîtres le remplissent vraiment.

2

Budget vs réel, chaque jour

Coûts par activité mis à jour chaque jour — fini l'attente du rapport de fin de mois.

3

Alertes automatiques

Votre équipe est notifiée par courriel dès qu'une activité franchit son seuil d'écart.

Essai gratuit

Aucune carte de crédit · Sans frais d'installation · Démarrez en quelques minutes

projesttcc.com



Balayez pour démarrer
votre essai

Maîtriser les énergies

Le cadenassage ne suffit pas à lui seul

Dans les travaux électriques, le cadenassage constitue une mesure fondamentale de prévention. Mais poser un cadenas ne signifie pas, à lui seul, que toutes les conditions sont réunies pour intervenir en sécurité.

Toutes les sources d'énergie ont-elles été identifiées? Le bon équipement a-t-il réellement été isolé? Une alimentation secondaire peut-elle maintenir ou rétablir une tension? Une énergie accumulée ou résiduelle demeure-t-elle présente?

Ces questions permettent de comprendre une distinction essentielle: le cadenassage est un moyen de contrôle des énergies, mais il ne constitue pas à lui seul toute la démarche de maîtrise des énergies.

Pour l'entrepreneur électricien, il est utile de distinguer le cadre réglementaire québécois, le programme de maîtrise des énergies, la procédure de cadenassage et le cadenassage lui-même.

► LE CADRE RÉGLEMENTAIRE QUÉBÉCOIS

Au Québec, les obligations en matière de santé et de sécurité du travail découlent notamment de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et, selon le milieu de travail et la nature de l'intervention, des dispositions applicables du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST) ou du *Code de sécurité pour les travaux de construction* (CSTC). Ces textes prévoient des exigences relatives au contrôle des énergies dangereuses.

Dans le cas des travaux sur une installation électrique, la démarche doit reposer sur une méthode de contrôle de l'énergie appropriée. Sauf dans les situations d'exception prévues par la réglementation, le principe consiste à effectuer le travail hors tension en appliquant une méthode de contrôle de l'énergie telle que le cadenassage.

Il faut toutefois éviter de transposer automatiquement à toute installation électrique une exigence rédigée spécifiquement pour une machine, et inversement. Les dispositions applicables doivent toujours être interprétées selon leur champ d'application.

► LE TRAVAIL SOUS TENSION DEMEURE EXCEPTIONNEL

Le principe du travail hors tension n'exclut pas complètement les situations où une intervention sous tension peut être permise.

Lorsqu'une telle situation est prévue par les exigences applicables, elle demeure exceptionnelle. Il faut notamment être en mesure de justifier pourquoi le travail ne peut être effectué hors tension et mettre en place une méthode assurant le niveau de sécurité requis.

La recherche de productivité, la commodité d'exécution ou la continuité des opérations ne



devraient donc pas, à elles seules, conduire à privilégier le travail sous tension. L'objectif demeure d'abord d'éliminer le danger à la source lorsque cela est possible.

➤ **LA NORME CSA Z460 – MAÎTRISE DES ÉNERGIES DANGEREUSES**

La norme CSA Z460 — *Maîtrise des énergies dangereuses: cadenassage et autres méthodes* constitue une référence technique importante pour structurer une démarche de maîtrise des énergies.

Elle traite notamment de la planification, de l'identification des sources d'énergie, de

l'isolement, du cadenassage, du contrôle des énergies accumulées ou résiduelles, des responsabilités, de la formation ainsi que des méthodes organisationnelles nécessaires.

La CSA Z460 ne doit toutefois pas être présentée comme une exigence réglementaire autonome automatiquement applicable à toutes les situations au Québec.

Les obligations légales découlent d'abord des lois et règlements applicables. La norme constitue plutôt une référence technique permettant de structurer les pratiques de maîtrise des énergies. →

► LE CADENASSAGE : UN MOYEN, PAS UNE FINALITÉ

Sur les chantiers et dans les établissements, le mot « cadenassage » est parfois utilisé pour désigner l'ensemble de la démarche de mise hors tension et de contrôle des énergies. Cette façon de parler peut créer une confusion.

Le cadenas n'est pas la démarche complète. Il constitue l'un des moyens physiques utilisés pour maintenir une source d'énergie dans l'état d'isolement recherché et contribuer à prévenir son rétablissement non désiré.

Une démarche de maîtrise des énergies peut notamment comprendre :

- l'identification de l'équipement et des travaux;
- l'identification de toutes les sources d'énergie;
- l'arrêt de l'équipement selon la méthode applicable;
- l'isolement des sources d'énergie;
- l'application des dispositifs de cadenassage;
- la maîtrise ou la dissipation des énergies accumulées ou résiduelles;
- la vérification de l'efficacité des mesures appliquées.

La bonne question n'est donc pas simplement : « Quel disjoncteur dois-je ouvrir et cadenasser? ». Mais plutôt : « Quelles sources d'énergie pourraient créer ou maintenir un danger pendant mon intervention, et comment dois-je les maîtriser? ».

► MAÎTRISER TOUTES LES ÉNERGIES, PAS SEULEMENT L'ÉLECTRICITÉ

Pour l'électricien, le premier réflexe consiste naturellement à rechercher les sources d'alimentation électrique. C'est essentiel, mais cela peut être insuffisant.



Un équipement peut contenir, emmagasiner ou recevoir plusieurs formes d'énergie dangereuse :

- énergie électrique;
- énergie mécanique;
- énergie hydraulique;
- énergie pneumatique;
- énergie thermique;
- énergie gravitationnelle;
- énergie accumulée dans des condensateurs;
- énergie accumulée dans des ressorts ou d'autres mécanismes;
- pression résiduelle;
- mouvement potentiel de pièces ou de charges.

Il faut également tenir compte de la complexité croissante des installations électriques.

Une installation peut comporter plusieurs sources susceptibles de maintenir ou de rétablir une tension : génératrice, alimentation sans coupure (ASI), installation photovoltaïque,



Le cadenas n'est pas la démarche complète. Il constitue l'un des moyens physiques utilisés pour maintenir une source d'énergie dans l'état d'isolement recherché et contribuer à prévenir son rétablissement non désiré.

système de stockage d'énergie, alimentation de commande distincte, alimentation de secours ou équipement d'électronique de puissance.

L'ouverture d'un seul dispositif de sectionnement ne permet donc pas nécessairement de conclure que toutes les sources ont été éliminées.

► PROGRAMME, PROCÉDURE ET CADENAS : TROIS NIVEAUX À DISTINGUER

Une démarche efficace de maîtrise des énergies ne peut reposer uniquement sur le cadenas personnel du travailleur. Elle doit être organisée à plusieurs niveaux.

Le programme de maîtrise des énergies

Le programme organise la démarche à l'échelle de l'entreprise ou de l'organisation. Il établit notamment les responsabilités, les principes de maîtrise des énergies, les méthodes retenues, les exigences de formation, les mécanismes de coordination et les ressources nécessaires.

La procédure de cadenassage

La procédure traduit ces principes pour une intervention, une machine, un équipement ou une installation déterminée.

Elle permet notamment d'identifier :

- l'équipement visé;
- les sources d'énergie;
- les dispositifs d'isolement;
- les étapes d'arrêt et d'isolement;
- les points de cadenassage;
- les énergies accumulées ou résiduelles à maîtriser;
- les méthodes de vérification;

ainsi que les conditions de remise en service.

Le cadenas

Le cadenas est finalement l'un des moyens physiques utilisés pour mettre en œuvre cette procédure.

Cette distinction peut être résumée simplement :

Élément	Fonction
Programme de maîtrise des énergies	Organise la démarche, les responsabilités et les ressources à l'échelle de l'organisation
Procédure de cadenassage	Définit comment les sources d'énergie doivent être maîtrisées pour l'intervention concernée
Cadenassage	Maintient les dispositifs d'isolement dans l'état requis et contribue à prévenir le rétablissement non désiré de l'énergie →

► DE LA PROCÉDURE À LA PRATIQUE

Une procédure parfaitement rédigée, mais inconnue des travailleurs ou inadaptée aux conditions réelles de l'intervention, ne constitue pas à elle seule une mesure de prévention efficace.

Avant une intervention, il faut notamment pouvoir déterminer quelles sources d'énergie sont présentes, quelles sources peuvent maintenir ou rétablir un danger, quels dispositifs permettent réellement de les isoler, quelles énergies accumulées doivent être maîtrisées et quelles responsabilités reviennent à chacune des personnes concernées.

La maîtrise des énergies devient alors une méthode de travail et une véritable culture de prévention, plutôt qu'une simple procédure administrative.

La CNESST met à la disposition des employeurs et des travailleurs plusieurs outils portant sur le cadenassage et les autres méthodes de contrôle des énergies. Le formulaire « Procédure de cadenassage générique : travaux sur l'installation électrique » constitue notamment un outil pratique permettant de structurer les informations et les tâches associées à une intervention sur une installation électrique.

► CE QU'IL FAUT RETENIR

Le cadenassage demeure une mesure fondamentale de maîtrise des énergies. Mais le cadenas n'est pas la finalité de la démarche.

La progression peut être représentée ainsi :



La question essentielle n'est donc pas simplement :

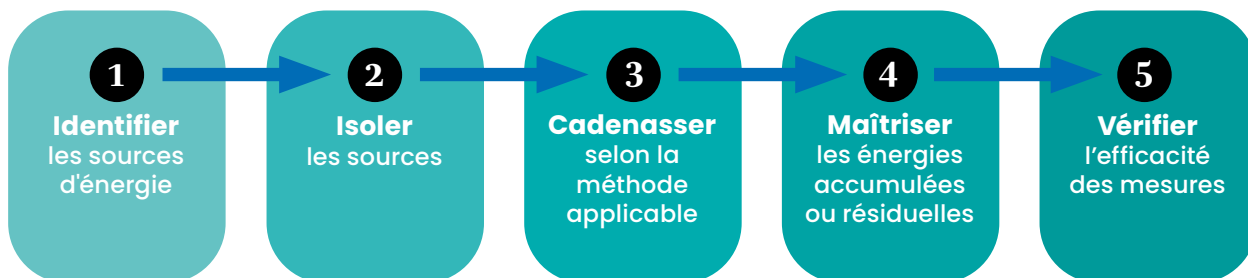
« Ai-je posé mon cadenas ? »

Elle est plutôt :

« Ai-je démontré que les conditions sont réunies pour pouvoir travailler sans danger électrique ? »

Cette question constitue le point de départ. Pour les travaux électriques, une autre étape demeure toutefois essentielle : vérifier l'absence de tension et établir la condition de sécurité électrique requise avant le travail. ■

► Par **ANDRÉ LAVERGNE**, conseiller technique et SST
IMED LAOUINI, ING. PH.D., conseiller technique et SST
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES et SST DE LA CMEQ



Processus simplifié de maîtrise des énergies



Chaque appel suit le bon circuit.

Fulltime est le service d'accueil téléphonique par intelligence artificielle qui répond, qualifie et répartit vos appels, en français et en anglais.



■ Chaque appel répondu

24/7, en français et en anglais, avec le contexte complet noté.

■ Urgence qualifiée et répartie

Le niveau de priorité est établi pendant l'appel, puis le technicien de garde est joint par appel, texto et courriel.

■ Réservé dans votre logiciel

Le rendez-vous s'inscrit directement dans votre logiciel de gestion et répartition.

■ Suivi documenté

Transcription et résumé de chaque appel, accessibles en tout temps.

Le chemin d'un appel de nuit

23 h 12

Appel répondu



23 h 13

Technicien rejoint



23 h 16

Rendez-vous
réservé

Capté par Fulltime

480 \$

Prêt à répondre à chaque appel ?

14 jours d'essai, appels illimités

438 821-1909

gofulltime.ai

Chantiers
électriques
**Apprivoiser
le danger
invisible du
monoxyde
de carbone**



**Scannez
le code QR**
pour accéder
directement
à la page
d'inscription.

Sur un chantier de construction ou de rénovation, le quotidien des électriciens est rythmé par la gestion rigoureuse des risques électriques et la conformité des installations. Pourtant, une menace silencieuse et inodore continue de guetter trop souvent les équipes en milieu clos ou semi-clos : le monoxyde de carbone (CO).

Génératrices à essence positionnées trop près des ouvertures, appareils de chauffage temporaires au propane lors des travaux hivernaux, ou outils à combustion interne manœuvrés dans des espaces mal ventilés... Les sources d'exposition sont fréquentes et sous-estimées. Chaque année, des professionnels qualifiés subissent des intoxications aiguës ou chroniques qui auraient pu être évitées par des réflexes simples.

UNE VISION MODERNE DU RÔLE DE COURTIER

Face à ces réalités de terrain, Lussier, partenaire de la CMEQ, accompagne les membres en amont, par des conseils stratégiques et un soutien concret axé sur la gestion globale des risques.

En identifiant les vulnérabilités opérationnelles avant qu'elles ne se traduisent par des accidents ou des arrêts de travail prolongés, nous vous aidons à bâtir un environnement de travail sécuritaire, conforme et pérenne.

UNE FORMATION GRATUITE ET 100 % PRATIQUE

Dans le cadre de cet engagement proactif, nous avons conçu une formation entièrement gratuite dédiée aux entrepreneurs pour aborder des éléments directement applicables sur vos chantiers :

✓ **Identifier les risques méconnus :**

Les équipements et situations à risque sur vos chantiers.

✓ **Reconnaître les symptômes :**

Détecter rapidement les signes d'intoxication au CO.

✓ **Mettre en place les bonnes pratiques :**

Les mesures de prévention indispensables.

SCANNEZ POUR SÉCURISER VOS CHANTIERS

Prenez les devants et offrez à vos équipes les clés d'un chantier sécurisé. La formation est totalement gratuite et accessible en ligne. ■

Le saviez-vous ?

Cabinet multidisciplinaire reconnu, Lussier est le fier partenaire de la CMEQ depuis plus de 30 ans. Les membres de notre équipe sont des experts dans leur domaine respectif qui se feront un plaisir d'accompagner les entrepreneurs par un service-conseil pratique et personnalisé.

Nous offrons ainsi de l'accompagnement là où les membres en ont besoin, qu'il s'agisse d'assurance, de cautionnement, de prévention, d'audits en SST, identification des risques, ou autres programmes spécialisés.

Visitez notre page web pour en savoir plus : Lussier.co/CMEQ.





Novolecs met son expertise électrotechnique au service du programme nucléaire EPR2

Novolecs, entreprise québécoise spécialisée en électrotechnique et systèmes électriques de puissance, rejoint le programme nucléaire EPR2 en apportant son expertise en ingénierie et en intégration de solutions critiques. L'entreprise contribuera à la conception et à la validation de systèmes électriques essentiels à la sûreté et à la performance des installations. Cette participation renforce la présence du savoir-faire québécois dans les projets nucléaires internationaux et témoigne de la capacité des acteurs locaux à intervenir dans des infrastructures énergétiques de haute complexité. (SOURCE : NOVOLECS)



Prysmian acquiert Atkore et renforce sa présence au Québec

Prysmian a conclu un accord pour acquérir Atkore, renforçant ainsi sa présence en Amérique du Nord et au Québec, où les deux entreprises exploitent déjà des installations. Atkore, établie à Saint-André-d'Argenteuil, se spécialise dans les conduits et accessoires composites en fibre de verre destinés aux marchés de l'électricité, des télécommunications et des centres de données.

Cette acquisition permettra à Prysmian d'élargir son offre de solutions d'infrastructure électrique et de créer un guichet unique pour soutenir l'électrification et le développement des centres de données. L'entreprise comptera environ 40 000 employés et près de 80 sites de production et de distribution. (SOURCE : PRYSMIAN)



Grappe des transports électriques et intelligents

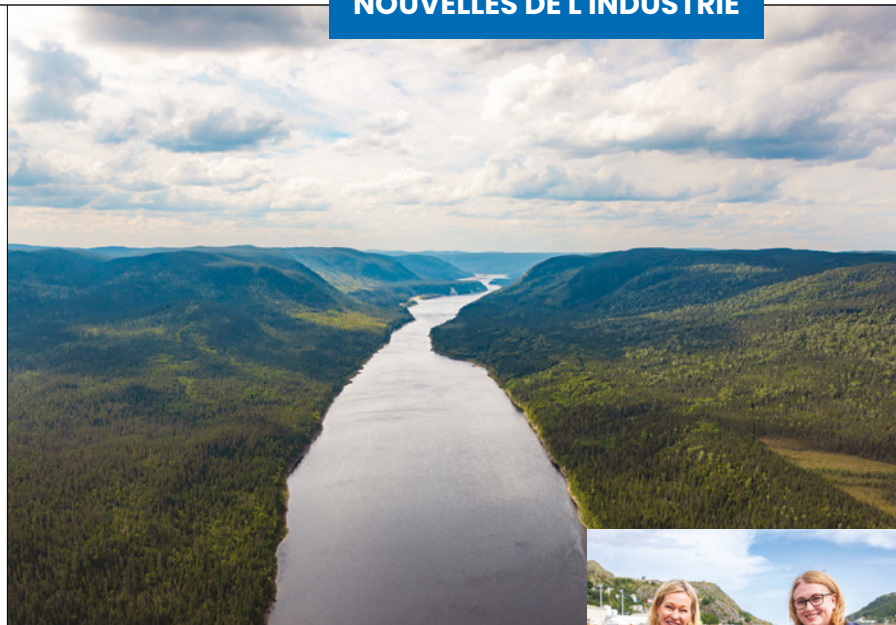
Propulsion Québec s'allie au projet IMPACT pour accélérer la décarbonation des PME

Propulsion Québec, la grappe industrielle dédiée à la mobilité électrique et intelligente, s'associe au projet IMPACT afin d'accélérer la transition climatique des PME québécoises. Ce partenariat offre aux entreprises un accompagnement structuré et accessible pour réduire leurs émissions, grâce à des outils pratiques, des formations, des bilans carbone abordables et des grappes sectorielles favorisant l'apprentissage collectif. L'initiative vise à soutenir concrètement la décarbonation des PME tout en renforçant leur compétitivité dans un contexte de transition énergétique. (SOURCE : PROPULSION QUÉBEC)



Westburne célèbre 100 ans en soutenant la relève des métiers spécialisés

Pour son centenaire, Westburne investit 60 000 dollars dans des bourses destinées à douze écoles en Alberta, en Ontario et au Québec. L'entreprise multiplie aussi les événements à travers le pays et met de l'avant des initiatives communautaires, dont une collecte de fonds menée par son président, Anshul Mathur, au profit de Raising the Roof. Avec plus de 100 succursales aujourd'hui, Westburne réaffirme son engagement envers les communautés locales et la formation de la prochaine génération de travailleurs qualifiés. (SOURCE : WESTBURNE)



Hydro-Québec sécurise l'avenir énergétique du Québec

Hydro-Québec confirme une entente élargie pour l'achat d'électricité produite au Labrador, une décision qui jette les bases de ce qui pourrait devenir le plus grand projet d'énergie renouvelable en Amérique du Nord. L'accord prévoit un accès potentiel à plus de 10 000 MW d'énergie, soit le double de la puissance actuellement disponible en provenance du Labrador. Sur ce volume, 6 915 MW sont déjà engagés, tandis que 3 850 MW sont associés à des projets en développement ou à l'étude. Cette capacité excède largement celle prévue dans le protocole d'entente de 2024, qui estimait le potentiel total à 7 200 MW. (SOURCE : HYDRO-QUÉBEC)



Munden Entreprises représentera Lotus LED Lights dans le Canada atlantique

Munden Entreprises annonce une entente de représentation avec Lotus LED Lights pour l'ensemble du Canada atlantique. Ce partenariat permettra d'élargir l'offre régionale en éclairage architectural grâce aux produits de Lotus, reconnus pour leurs solutions brevetées, leur design épuré et leur soutien logistique assuré depuis leurs entrepôts nord-américains. Selon Munden, cette collaboration répond à un besoin croissant de fiabilité, de disponibilité et d'accompagnement technique dans le secteur de l'éclairage. (SOURCE : MUNDEN ENTREPRISES)



TOUS LES CHEMINS MÈNENT À ROME, MAIS...

**AVEC LE PROGRAMME
D'ÉPARGNE COLLECTIF DES
FONDS D'INVESTISSEMENT
CORMEL | SÉCURE, VOUS
ATTEINDREZ VOTRE OBJECTIF
D'ÉPARGNE PLUS VITE :**



Vous payez des frais de gestion de **moins de 1%** alors que la moyenne du marché est de 2,3%.



La **gestion active** des fonds crée une valeur ajoutée qui permet d'enregistrer des rendements souvent supérieurs à d'autres fonds équivalents.

TOUT ÇA AVEC LE RÉGIME D'ÉPARGNE DE VOTRE CHOIX!

Le programme offre une vaste gamme de régimes d'épargne (REER, CELI, CELIAPP, CRI, FER, FRV, Régime non enregistré, et même CPG).

Vous avez un projet. On a le bon régime d'épargne pour vous!

**POUR OBTENIR PLUS
D'INFORMATIONS :**

Catherine Paquin au 514-318-0921
grs.info@peoplecorporation.com
www.cmeq.org





Delta Transformers bonifie sa gamme de transformateurs d'application générale

Transformateurs Delta revoit sa gamme de transformateurs de distribution basse tension en proposant désormais deux séries clairement définies pour les applications commerciales, institutionnelles et industrielles.

La série Standard, qui remplace l'ancienne série Commerciale, offre maintenant une garantie de dix ans et un niveau d'isolation BIL de 10 kV. La gamme existante est renommée série Flex, afin de mieux refléter ses possibilités de personnalisation pour les projets plus exigeants.

Cette réorganisation vise à simplifier le choix des transformateurs tout en maintenant les caractéristiques de fiabilité, d'efficacité énergétique et de facilité d'installation associées à Delta.

Les deux séries répondent aux besoins évolutifs des entrepreneurs, distributeurs, ingénieurs et gestionnaires d'installations, en respectant les plus récentes exigences nord-américaines en matière d'efficacité énergétique.

(SOURCE : TRANSFORMATEURS DELTA)

NOUVELLES DE L'INDUSTRIE



Groupe ADF investit 50 M\$ pour accroître sa capacité manufacturière

Groupe ADF réalise deux projets d'expansion totalisant 50 millions de dollars à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et à Terrebonne, afin de renforcer la chaîne d'approvisionnement québécoise et de soutenir les grands chantiers d'Hydro-Québec. Le gouvernement du Québec appuie ces initiatives par un financement de 15 millions de dollars, tandis que le gouvernement fédéral contribue 12,5 millions de dollars.

La filiale Groupe LAR investira 40 millions de dollars dans l'agrandissement de son usine et l'achat d'équipements spécialisés au Saguenay-Lac-Saint-Jean. À Terrebonne, ADF ajoute une nouvelle baie de fabrication destinée à augmenter la production de pylônes. Ensemble, ces projets mèneront à la création de plus de 100 emplois et augmenteront la capacité locale de fabrication de structures d'acier pour les infrastructures énergétiques.

(SOURCE : CABINET DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA STRATÉGIE MARITIME)



Stanpro maintient son statut parmi les sociétés les mieux gérées au Canada

Stanpro, entreprise québécoise spécialisée dans les solutions d'éclairage, est de nouveau reconnue parmi les sociétés les mieux gérées au Canada, un titre qu'elle conserve depuis 17 ans. Cette constance reflète une culture axée sur la stratégie, l'innovation, la gouvernance et l'engagement des équipes, des critères évalués par le programme de Deloitte. (SOURCE : STANPRO)

Trois nouvelles nominations chez Lumen



Yoann Hulot nommé Directeur de la succursale de Granby

Lumen est heureux d'annoncer la nomination de Yoann Hulot à la direction de la succursale de Granby. Fort de plus six années d'expérience au sein de l'équipe de Granby, Yoann a évolué comme représentant commercial. Il s'est distingué grâce à son implication et sa détermination. Yoann a su bâtir un solide parcours et développer des relations durables avec la clientèle.



Raphaël Leroux nommé Directeur de la succursale de Sorel-Tracy

Lumen est fier d'annoncer la nomination de Raphaël Leroux à la direction de la succursale de Sorel-Tracy. Raphaël a débuté sa carrière chez Lumen en 2020 en occupant le poste de vendeur interne avant de gravir les échelons comme représentant des ventes. En janvier 2025, il est promu à titre de représentant industriel à la succursale de Drummondville. Son parcours témoigne de son engagement et de sa volonté de progresser, et son expérience constituera un atout important pour soutenir le développement de la succursale de Sorel-Tracy.



Mathieu Albert nommé Directeur de la succursale de Rivière-du-Loup

Lumen est heureux d'annoncer la nomination de Mathieu Albert à la direction de la succursale de Rivière-du-Loup. Depuis 2012, Mathieu a endossé différents rôles au sein de Lumen, notamment ceux de vendeur interne et de représentant. Au cours des cinq dernières années, il a été promu directeur de la succursale de Sorel-Tracy. Son expérience, sa détermination et sa connaissance de l'entreprise constituent des atouts importants qui témoignent de son expertise et de ses compétences pour réussir dans ce nouveau rôle.

Renforcez votre autonomie.

Des batteries haut de gamme et des solutions d'onduleurs hybrides pour une alimentation hors réseau fiable.

| Conçu pour offrir performance, fiabilité et confiance à long terme.



Batteries LiFePO4
haut de gamme



Technologie avancée
d'onduleur hybride



Garantie fiable et
soutien spécialisé

ELIOS

Alimentez votre prochain projet avec Elios.
Pour en savoir plus, rendez-vous
sur solarelios.com



Scannez pour en
savoir plus

**VOLUME 73, NUMÉRO 4
SEPTEMBRE-OCTOBRE 2026**

Éditrice

Danielle Dumas

Rédactrice en chef

Lynda Adekambi

Révision technique

Michel Bonneau

Collaborateurs

Jean-René Jeannotte, Imed Laouini,
André Lavergne, Rod Rapeanu

PUBLICITÉ

Véronique Clément, gestionnaire de compte CPS Média
450 227-8414, poste 303
1 866 227-8414
vclement@cpsmedia.ca

CONCEPTION GRAPHIQUE/PRODUCTION

Kokonut Design

IMPRESSION

Transcontinental Interweb

SITE INTERNET

www.cmeq.org

COURRIEL

e2q@cmeq.org

Les opinions exprimées dans la revue *E²Q* n'engagent que la responsabilité de leur auteur. Reproduction interdite sans l'autorisation écrite de l'éditrice. Toute demande de reproduction doit être acheminée à e2q@cmeq.org

Sauf indications contraires, les images de ce numéro proviennent de Shutterstock.

Dépôt légal :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
Poste-publications : 40062839

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au :
5925, boul. Décarie
Montréal (Québec) H3W 3C9

**ABONNEMENT ET
CHANGEMENT D'ADRESSE**

- Pour vous abonner à la revue *E²Q*, scannez le code QR ci-bas.
- Pour changer d'adresse ou vous désabonner, écrivez à webmaster@cmeq.org



INDEX DES ANNONCEURS

ABB Électrification Canada inc.	5
APCHQ.....	10
Cormel Secure	46
CMEQ.....	2 et 3
Devanco Canada	11
Dubo Électrique	29
Fulltime	41
Groupe Électrimat Itée	51
Lumen.....	52
Lussier.....	9
MRa	23
Projestim.....	35
Voltech International inc	27
Volts Énergies.....	49
WattSun Innovations	21

NOUVEAU CENTRE DE DISTRIBUTION À SAINT-HUBERT POUR SOUTENIR NOTRE FORTE CROISSANCE



Situé sur la voie de desserte de la ,
le nouveau centre de distribution est
maintenant officiellement en fonction.



- Possibilité d'entreposage et de logistique avancée pour vos projets
- Augmentation importante de nos inventaires de câbles et fils

Nous tenons à remercier nos partenaires et manufacturiers :



NOS CINQ SUCCURSALES

SIÈGE SOCIAL (ST-HUBERT)
3360, 2^e Rue
450 462-2116

MONTRÉAL
5000, rue Saint-Patrick
514 751-2116

SAINT-HYACINTHE
3275 #7, rue Choquette
450 773-8568

BOISBRIAND
680, boul. Curé-Boivin
450 818-2116

REPENTIGNY
87-A, rue Laroche
450 721-2116

Lumen RÉCOMPENSES

Le pouvoir de chaque point

NOUVEAU !

Transformez vos achats en récompenses.

Avec Lumen Récompenses, accumulez des points sur vos achats admissibles et échangez-les contre des récompenses.

**Inscrivez-vous.
Accumulez. Échangez.**

Des récompenses pour tous les goûts

-  Voyages
-  Hôtels et forfaits de vacances
-  Expériences et divertissements
-  Produits et articles variés
-  Cartes-cadeaux
-  Dons à des organismes
-  Location de voitures
-  Et bien plus !

Type de commande	Taux d'accumulation
Cueillette en succursale	1 point par tranche de 2 \$ dépensés*
Livraison (Lumen)	1 point par tranche de 5 \$ dépensés*
Livraison (manufacturier)	1 point par tranche de 20 \$ dépensés*

*Calculé sur le montant de chaque facture, avant taxes.



Prêt à accumuler des points ?

Inscrivez-vous à Lumen Récompenses dès aujourd'hui et commencez à accumuler des points sur vos achats admissibles.

*Programme réservé aux membres CMEQ, ECAO, ECA, ESA ou OEL

Lumen
Une compagnie de Sonepar